

Le programme Droits, Égalité et Citoyenneté (2014-2020)

Justice, citoyenneté

Le programme "Droits, égalité et citoyenneté" (2014-2020) contribue à la promotion, à la protection et à la mise en œuvre effective de l'égalité et des droits de la personne tels que définis dans le droit de l'Union européenne et dans les conventions internationales sur les droits de l'homme auxquelles l'UE a adhéré.

Il succède aux programmes précédents "Droits fondamentaux et citoyenneté", "Daphné III" et aux sections "Lutte contre la discrimination et diversité" et "Egalité entre les hommes et les femmes" du programme Progress, tous relevant de la période de programmation 2007-2013.

Qui peut participer ?

Toutes les organisations issues :

- des 28 États membres de l'UE;
- des États de l'AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), lorsqu'un accord de participation au programme a été conclu ;
- des pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, lorsqu'un accord de participation au programme a été conclu.

NB : actuellement, l'Islande et le Liechtenstein sont les seuls pays à avoir conclu un accord de participation pour ce programme.

L'accès des organisations à but lucratif au programme n'est ouvert qu'en lien avec des organisations à but non lucratif ou publiques.

Les organisations des pays tiers, notamment des pays de la politique européenne de voisinage, peuvent participer si cela contribue à atteindre les objectifs du programme. Elles ne sont toutefois pas éligibles au financement du programme.

Région Nouvelle-Aquitaine
Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Quel est le budget du programme ?

Le budget total pour la période 2014-2020 est de **439,5 millions €**.

Quelle est la structure du programme ?

Neuf objectifs spécifiques, structurés en deux piliers, ont été identifiés :

Pilier 1 : Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens

Pour ce pilier, **cinq objectifs spécifiques** ont été définis

- **Objectif 1** : La prévention de toute forme de violence envers les groupes vulnérables (femmes, enfants...);
- **Objectif 2** : La promotion et la protection des droits de l'enfant ;
- **Objectif 3** : Contribuer à assurer un niveau élevé de protection de la vie privée et des données personnelles ;
- **Objectif 4** : Promouvoir et contribuer à renforcer l'exercice des droits découlant de la citoyenneté de l'Union ;
- **Objectif 5** : Fournir aux entrepreneurs et aux consommateurs les moyens de faire respecter leurs droits découlant du droit de l'UE.

Pilier n°2 : Promouvoir la non-discrimination et l'égalité

Pour ce pilier, **quatre objectifs spécifiques** ont été définis :

- **Objectif 6** : La promotion du principe de non-discrimination ;
- **Objectif 7** : La prévention du racisme, de la xénophobie et de l'homophobie ;
- **Objectif 8** : La promotion et la protection des droits des personnes handicapées ;
- **Objectif 9** : La promotion de l'égalité femmes / hommes.

Quelles sont les types d'actions financées par le programme ?

- **Des activités de formation** (échanges de personnel, ateliers, séminaires...);
- **Des activités d'apprentissage mutuel, de coopération**, de sensibilisation, de diffusion, d'échange de bonnes pratiques, qui peuvent passer par l'organisation de conférences et de séminaires, de campagne médiatiques ou d'information... ;

- **Des activités d'analyse** (collecte de données, études, développement de méthodologies communes, d'indicateurs communs, de guides, réunions d'experts et conférences) ;
- **Soutenir les principaux acteurs dont les objectifs contribuent à la réalisation du programme** (ONG et réseaux européens, autorités des Etats membres chargées de la mise en œuvre du droit de l'Union...).

Les actions financées doivent présenter **une valeur ajoutée européenne**.

Comment bénéficiaire du programme ?

Il existe **trois types de financements** :

- **Les subventions à l'action**, qui fonctionnent sur la base d'appels à projets, et sont destinées à des projets relevant de l'un des deux volets et ayant une durée de vie limitée
- **Les subventions de fonctionnement** qui visent à fournir un appui financier pour couvrir les coûts de fonctionnement des activités habituelles d'une organisation. Celles-ci font l'objet d'un appel à projets spécifique. L'objectif de cet appel est de sélectionner des organisations d'envergure européenne, qui, par le biais de leurs activités permanentes, contribuent aux objectifs du programme.
- **Les marchés publics** (appels d'offres et contrats-cadres)

Le **nombre de partenaires** requis pour un projet est de minimum deux.

Le **taux de cofinancement maximum** pour les appels à projets est de **80%**. Il peut atteindre jusqu'à **95%** pour les subventions de fonctionnement.

Les appels à projets prévus sont détaillés dans un programme de travail annuel.

Les appels à projets ouverts sont consultables à la page suivante :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/rec/calls/rec-ag->

[2018.html#c,topics=callIdentifieur/t/REC-AG-2018/1/1/1/default-group&callStatus/t/Forthcoming/1/1/0/default-](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/rec/calls/rec-ag-2018.html#c,topics=callIdentifieur/t/REC-AG-2018/1/1/1/default-group&callStatus/t/Forthcoming/1/1/0/default-)

[group&callStatus/t/Open/1/1/0/default-group&callStatus/t/Closed/1/1/0/default-group&+identifieur/desc](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/rec/calls/rec-ag-2018.html#c,topics=callIdentifieur/t/REC-AG-2018/1/1/1/default-group&callStatus/t/Forthcoming/1/1/0/default-group&callStatus/t/Open/1/1/0/default-group&callStatus/t/Closed/1/1/0/default-group&+identifieur/desc)

Appels à projet pour l'année 2018

(Tous les objectifs ne sont pas ouverts pour cette année 2018, seul les objectifs 1, 2, 4, 6, 7, et 9 font l'objet d'appel à projet)

Piliers	Objectifs spécifiques	Appels à projets	Dates d'ouverture (indicatives)	Dates de clôture
<i>Pilier I - Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens</i>	Objectif 1 : DAPHNÉ – prévenir et combattre toutes les formes de violence	Appels à projets visant à prévenir les violences envers les femmes, les enfants, les réfugiés, migrants, les LGBT, etc. Référence : REC-RDAP-GBV-AG-2018	8 mars 2018	13 novembre 2018
	Objectif 2 : La promotion et la protection des droits de l'enfant	Appel à projets visant à soutenir le renforcement des capacités des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants sur leurs droits et leur protection. Référence : REC-RCHI-PROF-AG-2018	30 janvier 2018	31 mai 2018
	Objectif 4 : Promouvoir et contribuer à renforcer l'exercice des droits découlant de la citoyenneté de l'Union	Appels visant à de soutenir les efforts des États membres pour relever les défis liés à la mobilité intracommunautaire, à favoriser l'exercice effectif des droits de libre circulation par les citoyens de l'UE et les membres de leur famille. Les devraient favoriser l'inclusion et la participation réussies des citoyens mobiles de l'UE, leur participation à la vie démocratique de l'UE, en particulier dans le cadre des élections européennes de 2019. Référence : REC-RCIT-CITI-AG-2018	30 janvier 2018	26 avril 2018
<i>Pilier II – Promouvoir la non-discrimination et l'égalité</i>	Objectif 6 : La promotion du principe de non-discrimination	Cet appel visera à soutenir des projets nationaux et transnationaux portant sur un motif de discrimination et sur l'intégration des Roms. Référence : REC-RDIS-DISC-AG-2018	17 mai 2018	9 octobre 2018
		Cet appel est spécifique à l'intégration des Roms. Référence : REC-RDIS-NRCP-AG-2018	12 juin 2018	8 novembre 2018

	Objectif 7 : La prévention du racisme, de la xénophobie et de l'homophobie	L'appel vise à soutenir des projets contribuant à prévenir et à combattre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Référence : REC-RRAC-RACI-AG-2018	25 avril 2018	4 octobre 2018
		L'appel vise à soutenir les projets contribuant à surveiller, prévenir et combattre les discours de haine en ligne. Référence : REC-RRAC-ONLINE-AG-2018	25 avril 2018	11 octobre 2018
		Cet appel est spécifiquement destiné aux autorités publiques. Il vise à les aider à mettre au point des outils et des pratiques pour prévenir et combattre efficacement le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, en particulier les comportements haineux et le discours de haine. Référence : REC-RRAC-HATE-AG-2018	25 avril 2018	27 septembre 2018
	Objectif 9 : La promotion de l'égalité femmes / hommes	Appel pour l'égale participation des femmes et des hommes dans la sphère publique, dans les positions de leader en politique et dans le secteur de l'entreprise ainsi que le soutien aux autorités publiques et à la société civile concernant l'initiative « New Start to Support Work-Life Balance for Parents and Carers »	08 mars 2018	19 juin 2018

Quels sont les textes officiels du programme ?

Règlement (UE) N° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant un programme « Droits, égalité et citoyenneté » pour la période 2014-2020 :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1381&from=EN>

Programme de travail pour l'année 2018 du programme Droits, égalité et citoyenneté :

http://ec.europa.eu/newsroom/just/item-detail.cfm?item_id=611776

Qui sont les contacts et liens clés du programme ?

Commission européenne – Direction Générale Justice

Rue Montoyer, 59

B-1049, Brussels

Courriel : EC-REC-PROGRAMME@ec.europa.eu

Numéro de téléphone gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11

Site Internet du programme Droits, égalité et citoyenneté:

http://ec.europa.eu/justice/grants1/programmes-2014-2020/rec/index_en.htm